

# MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES PROTOCOLE DE GESTION DES COMMOTIONS CEREBRALES



# RAPPEL SUR LES COMMOTIONS CEREBRALES

Le Ministère des Sports a invité les fédérations à mettre en place un protocole règlementaire concernant la gestion des commotions cérébrales.

#### DEFINITION D'UNE COMMOTION CEREBRALE

- C'est un traumatisme crânien léger induit par des forces biomécaniques (choc à la tête ou autre partie du corps)
- Associée à des déficiences des fonctions neurologiques d'apparition rapide et de courte durée
- Multiples signes cliniques et symptômes (céphalées, vertiges, ...)
- Perte de connaissance <10% SEULEMENT++</li>

#### LES RISQUES (1/2)

#### Immédiats

- Syndrome du second impact : rare mais gravissime (décès: 50%)
- Diminution de la performance
- Diminution de la vigilance avec un risque accru de blessures

# · À moyen terme

 Majoration des symptômes suivant la commotion (maux de tête et trouble de concentration principalement)

# LES RISQUES (2/2)

#### Tardifs

- Encéphalopathie post-traumatique
- Dépression
- Maladies neurodégénératives

# MODIFICATIONS DU PROTOCOLE DE GESTION DES COMMOTIONS CEREBRALES VALIDE PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA FFBB EN JUIN 2019

 Mise en place d'un protocole de gestion pour détecter la survenance d'une commotion cérébrale d'un joueur lors d'une rencontre

Règlement Médical	Modifications
L'arbitre arrêtera systématiquement le jeu si le joueur:	
• a reçu :	
<ul> <li>Un impact violent sur le crâne</li> </ul>	
- Un impact violent provoquant une	
chute	
	Aucune modification
• et /ou présente :	
- Une difficulté à se relever à la suite	
d'une chute	
- Une instabilité ou des troubles de	
l'équilibre une fois relevé.	

Règlement Médical	Modifications
En cas de signaux de gravité : perte de connaissance, vomissements ou convulsions le joueur concerné doit immédiatement être sorti du terrain de façon définitive.	En cas de <b>signes</b> de gravité : perte de connaissance, vomissements ou convulsions le joueur concerné doit immédiatement être sorti du terrain de façon définitive.

#### Règlement Médical

#### **Modifications**

Dans les autres cas que l'étape 2, l'arbitre alertera de tout risque de commotion l'équipe du joueur concerné.

A ce titre, l'arbitre sollicitera l'intervention de l'entraineur du joueur, accompagné le cas échéant du médecin de l'équipe club, invitant à la pratique du score de Maddocks auprès du joueur.

Dans les autres cas que l'étape 2, l'arbitre déclenchera le protocole commotion.

A ce titre, l'arbitre sollicitera l'intervention de l'entraineur du joueur, accompagné le cas échéant du médecin de l'équipe club, l'invitant à la pratique du score de Maddocks auprès du joueur.

Le score de Maddocks modifié (version FFBB)

- 1.Dans quelle salle sommes-nous?
- 2.Dans quel quart temps sommes-nous?
- 3. Est-ce que tu étais en attaque ou en défense ?
- 4.Contre quelle équipe as-tu joué le dernier match
- ?
- 5.Ton équipe a-t-elle gagnée le dernier match?

#### Règlement Médical

#### **Modifications**

Le retour sur le terrain du joueur concerné relèvera de la seule décision de l'équipe du joueur, accompagné le cas échéant du médecin du club. Dans cette hypothèse, le retour du joueur sur le terrain doit être mentionné sur la feuille de marque de la rencontre.

Le cas échéant, la sortie du joueur commotionné est définitive.

Si le joueur n'est pas en mesure de répondre à l'une des 5 questions du score de Maddocks, l'arbitre conseillera très fortement à l'entraineur de faire sortir le joueur pour suspicion de commotion cérébrale.

Le retour sur le terrain du joueur concerné relèvera de la seule décision de l'équipe du joueur (entraineur ou dirigeant ou médecin).

Règlement Médical	Modifications
L'arbitre fait acter le « protocole commotion », identifiant le joueur concerné, et son horaire par la table de marque sur la feuille de marque, tout en précisant le retour ou non du joueur sur le terrain.  Transmission au club de la fiche « que faire après une commotion cérébrale ? »	Dans tous les cas, l'arbitre fait acter le « protocole commotion », identifiant le joueur concerné, et son horaire par la table de marque sur la feuille de marque, tout en précisant l'heure précise du retour éventuel du joueur sur le terrain.
Un rapport circonstancié devra obligatoirement être établi par les arbitres et transmis à la COMED.	

Règlement Médical	Modifications
Pas d'étape 5	L'entraineur prendra connaissance à l'issue du match de l'annotation du protocole commotion cérébrale sur la feuille de marque et la signera.
	Un rapport circonstancié devra obligatoirement être établi par le 1er arbitre et transmis uniquement à la COMED à l'adresse medicale@ffbb.com.
	Le club devra transmettre au joueur concerné la fiche « que faire après une commotion cérébrale ».

#### **COMPETITIONS ORGANISEES PAR LA LNB**

Règlement Médical	Modifications	
Etape 1 : Les clubs disputant la rencontre donneront à la table de marque avant la rencontre et par écrit, le nom du médecin qu'ils auront choisi et validé comme étant leur référent sur la rencontre.  Pour le club recevant : son médecin Pour le club visiteur : son médecin ou le médecin du club recevant ou un médecin désigné par ses soins.		
Etape 2 : L'arbitre arrêtera systématiquement le jeu si le joueur : a reçu : un impact violent sur le crâne ou un impact violent provoquant une chute. et/ou présente : une difficulté à se relever à la suite d'une chute ou une instabilité ou des troubles de l'équilibre une fois relevé	Renvoi vers les Règlements de la LNB	
Etape 3 : En cas de signaux de gravité : perte de connaissance, vomissements ou convulsions le joueur concerné doit immédiatement être sorti du terrain de façon définitive.		

#### **COMPETITIONS ORGANISEES PAR LA LNB**

Règlement Médical	Modifications
Etape 4 : Dans les autres cas que l'étape 3, l'arbitre arrêtera le jeu et sollicitera l'intervention du médecin référent afin qu'il effectue le score de maddocks auprès du joueur concerné.	
Etape 5 : Si le joueur n'est pas en mesure de répondre à l'une des 5 questions du score de maddocks, l'arbitre et le médecin référent font sortir le joueur pour suspicion de commotion cérébrale. La sortie du joueur est définitive. Le staff médical prend en charge le joueur. Un rapport devra obligatoirement être établi par les arbitres et transmis à la COMED de la LNB.	Renvoi vers les Règlements de la LNB
Etape 6 : L'arbitre fait acter le « protocole commotion », identifiant le joueur concerné, et son horaire sur la feuille de marque, tout en précisant le retour ou non du joueur sur le terrain.	



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80